

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 juin 2025

DEL_20250525_24

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29**21****26**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Convention d'Objectifs
et de Financement
annuelle avec Rugby
Club Trignacais,
(RCT)– Année 2025**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de la
Mairie le

26 juin 2025

Et que la convocation
avait été faite le

18 juin 205**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé
MORICE Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX – Eric MEIGNEN – Denis
ROULAND Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT – Magali MACE
Stéphanie BURNEL – Cécile OLIVIER – Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO – Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Absents : Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC – Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

La Ville de Trignac, dans le cadre de son soutien aux associations et de sa politique sportive, est amenée à structurer des conventions avec ses partenaires sportifs pour, d'une part, déterminer les intentions respectives de chacun et d'autre part, de contribuer conjointement au déploiement d'une dynamique territoriale.

Soucieuse de favoriser la pratique sportive des enfants, des jeunes et des adultes, la Ville de Trignac s'attache à soutenir les initiatives de ses partenaires. Dans ce cadre, la Ville soutient le travail mené par l'association RUGBY CLUB TRIGNACAIS (RCT), depuis de très nombreuses années.

Il est formalisé l'appui technique et logistique pour le déploiement des activités de l'association par une convention de mise à disposition de locaux municipaux.

Il est proposé de convenir d'une convention d'objectifs et de financements pour le soutien financier de la Ville à cette association afin de contribuer à son fonctionnement et au soutien de pratique sportive par les Trignacais(es) d'une part ;

Les engagements de l'association par la valorisation des talents profitables au territoire, rayonnant sur l'attractivité et la renommée de la Ville d'autre part.

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique,

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250624-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2025, actant la répartition des subventions aux associations pour l'année 2025,

VU l'avis de la commission Culture, Vie associative en date du 10 Juin 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1 :** *D'acter une convention d'objectifs et de financements pour l'année 2025 pour le soutien financier de la Ville à cette association afin de contribuer à son fonctionnement et au soutien de pratique sportive par les Trignacais(es) et la valorisation des talents profitables au territoire, rayonnant sur l'attractivité et la renommée de la Ville*
- **Article 2 :** d'autoriser le versement d'un acompte de 18 000 € correspondant à 75 % alloués après le vote du budget 2025,
- **Article 3 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 30/06/2025 - Préfet le :

Reçu en préfecture le 30/06/2025 - Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié le :

Publié ou affiché le :

ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250624-DE